

## Problématique de la communication pour une prise en charge de la maternité des filles scolarisées en Côte d'Ivoire

TCHETCHE OBOU MATHIEU  
Université de Bouaké

**Résumé :** Dans un contexte de participation de plus en plus accrue des adolescentes à la maternité, il est opportun de s'intéresser au cas des filles scolarisées porteuses de grossesse. L'étude de la prise en charge qui prévaut pour cette cible à Abidjan, révèle un problème de communication au niveau communautaire, scolaire et médical, pour une réintégration efficace au système éducatif. Ceci a pour conséquence l'abandon scolaire des filles par manque de dispense et de justification d'absence (32%), du certificat médical (36%) et par ignorance pure et simple chez d'autres filles (32%). Pour accroître le niveau de réintégration, il convient non seulement de créer une synergie d'action entre les trois composantes sus-énumérées, mais surtout d'accroître la sensibilisation par l'action des organisations non gouvernementales et la création de classes adaptées à la situation des jeunes mères élèves.

**Mots clés :** maternité, filles scolarisées, grossesse, communication, réintégration, abandon.

### Introduction

La Côte d'Ivoire à l'instar de la plupart des pays africains, reste confrontée à des situations d'abandon scolaire chez les filles pour cause de maternité. En effet, Selon les données du RGPH<sup>1</sup> 1998 rapportées par l'INS (2001 et 2002), le taux d'analphabétisme de la population féminine de 15 ans ou plus est de 71,5% avec une proportion de 14,1% comme

taux net de scolarisation. Par ailleurs, le taux d'abandon scolaire des filles est de 13,7% à Abidjan avec une pointe de 30,8% chez les adolescentes élèves de 17 ans. Dès lors, se pose le problème de la prise en charge de ce type de maternité<sup>2</sup> dont une littérature existante a tenté d'ébaucher différentes expériences tant en Occident qu'en Côte d'Ivoire.

Dans le cadre occidental, Faucher (2002) rapportant les écrits de Marcault et al (2000), révèle que 50 à 75% des adolescentes en France abandonnent l'école au cours de la grossesse et seulement la moitié y retourne après l'accouchement. Dans une autre publication, Faucher et al. (2002) affirment que chez les adolescentes d'origine africaine de France, deux fois sur trois, celles-ci regagnent le domicile du père du bébé et la nécessité de mettre en place un suivi spécialisé apparaît une fois sur cinq pour ces adolescentes. Ils ont également ressorti que la situation des élèves enceintes occasionne des conditions défailantes de développement de cette grossesse. Il s'agit notamment du poids du stress pendant les premiers mois de la grossesse quand celle-ci n'est pas encore découverte par l'entourage. Cela, parce que la fille craint la réprobation des parents. Par ailleurs, elle hésite à aller en CPN<sup>3</sup> ou n'y va plus après la première consultation parce que cherchant la solution d'IVG<sup>4</sup>. Par ailleurs, Uzan (2002) écrit qu'en France, l'IVG est l'issue de plus d'une grossesse sur deux chez les très jeunes femmes à l'âge scolaire (avant 18 ans), avec 12% des grossesses de déclaration tardive.

En Afrique, Ouédraogo et al. (1999) rappellent la fronde familiale contre la victime de la grossesse précoce dans la province du Bazega au Burkina Faso. Cette fronde se traduit par le fait que la jeune fille non mariée est chassée de sa famille si elle tombe enceinte. Et même un membre de la famille qui la voit après le forfait est capable de ne pas lui adresser la parole. Les auteurs avancent également que la fille est parfois mise à l'écart par ses amies. Quant à la réparation, elle ne survient qu'après la reconnaissance de la grossesse par son auteur. Les deux auteurs renchérissent au sujet des IVG en rapportant que ce sont les jeunes filles notamment les élèves qui viennent le plus souvent consulter pour avorter.

S'agissant de la Côte d'Ivoire, le rapport du ROCARE (2002) s'inspirant des résultats de l'étude de Téhé (1996), révèle que pour le Nord, 19,5% des maîtres interrogés et 20,4% des parents d'élèves estiment que les filles ayant atteint l'âge de la puberté abandonnent

l'école lorsqu'elles contractent une grossesse. Desgrees Du Lou et al. (1999) affirment que lorsqu'une grossesse survient chez les jeunes filles, l'avortement provoqué est souvent utilisé comme méthode bien qu'il soit une pratique illégale en Côte d'Ivoire, selon l'article 367 du code pénal. En outre, une étude antérieurement menée par Tchetché (2007) révèle que les filles scolarisées se trouvant confrontées à des besoins physiologiques et sécuritaires que de nombreux parents ont des difficultés à satisfaire, s'inscrivent dans une logique de partenariat sexuel asymétrique<sup>5</sup> dont la conséquence évidente est la grossesse précoce.

Un regard synoptique sur cet ensemble d'écrits donne de voir que l'expérience de la maternité pendant la formation est défavorable à la jeune fille scolarisée. Cependant, la question de la communication autour de cette maternité ne semble pas avoir suffisamment polarisé l'attention des différents auteurs.

Le présent article donne l'opportunité d'en faire cas. Ainsi, comment communiquer pour maintenir les filles scolarisées mères dans le système éducatif sans leur porter préjudice ainsi qu'à leurs enfants ? Telle est la question préoccupante.

L'interrogation ainsi formulée repose sur l'hypothèse selon laquelle l'avenir scolaire des adolescentes mères dans le système éducatif, est en rapport avec la communication mise en oeuvre dès l'avènement de la grossesse et au cours de la maternité.

Sur la base d'une enquête quantitative à échantillon stratifié<sup>6</sup>, menée dans la ville d'Abidjan<sup>7</sup>, nous avons tenté de répondre à cette préoccupation à travers les objectifs spécifiques visant à connaître d'abord, les représentations sociales de la maternité des élèves scolarisées; ensuite, à relever les réactions sociales que suscite l'état des élèves enceintes et enfin, à déterminer la place des problèmes de communication dans la prise de décision des filles.

Les investigations menées sur la base d'administration d'un questionnaire et de guides d'entretiens, ont permis d'aboutir à des résultats qui se présentent en trois différents points correspondant chacun à un objectif.

## **1. Représentation sociale de la maternité des jeunes filles scolarisées**

L'étude menée dans différentes communes de la ville d'Abidjan révèle que la maternité des filles scolarisées est diversement interprétée. Pour certains, il s'agit d'un fait normal. Mais pour d'autres, cette maternité ne peut qu'être l'expression d'un malheur, en ce sens qu'il est le principal facteur d'interruption de la scolarité des filles.

S'agissant de la condamnation, seulement une minorité de personnes s'en abstient conformément aux dispositions de la convention relative aux droits des enfants<sup>8</sup>. Quant aux autres, leurs attitudes tendent plutôt à amener les filles à interrompre ou à abandonner leur scolarité.

Dans la population des élèves mères interrogées, 41% révèlent que leurs parents ont toujours représenté la maternité d'une élève comme un fait normal. Ces parents ont la caractéristique d'être des citadins et des personnes ayant eux-mêmes un passé d'élève. Les récits de vie de ceux-ci montrent que certains ont fait l'école avec des dames qui ont enfanté pendant leurs cycles de formation et dont la maternité n'a pas altéré l'ardeur de réussir.

D'autres ont idéalisé des femmes cadres d'entreprises, d'administrations centrales ou autorités politiques qu'ils voient en modèle pour leurs filles. Pour ce faire, ils sont prêts à surmonter les difficultés liées à la maternité de celles-ci pour les maintenir dans le système. En clair, ils s'engagent à payer les cours de ces dernières dans les établissements privés en cas de renvoi de l'école.

Dans la même veine de sublimation, un autre groupe de parents s'appuyant sur la foi musulmane ou chrétienne, conçoit l'enfant qui va naître de la jeune fille comme un don de Dieu. Pour corroborer leurs propos, ces parents évoquent des cas de dames qui ont fait plusieurs avortements pendant leur scolarité et qui aujourd'hui, ont le bien-être mais ne peuvent plus avoir le bonheur d'enfanter. Cela, à cause des séquelles laissées par cette pratique.

Nonobstant cette catégorie de représentation qui milite en faveur du repêchage de la fille scolarisée, une autre catégorie en prend le contrepied. Dans le cadre de l'étude, 49% de l'échantillon de jeunes mères sont concernés. Ici, les parents sont des personnes analphabètes ou d'un niveau d'étude élémentaire. Certains d'entre eux ont un emploi et d'autres n'en ont pas. Ils résident soit en ville ou en campagne. Et, ils sont plus ou moins conscients des bienfaits de l'école. La majorité de ces

personnes scolarise leurs filles par mimétisme.

Au sein de cette composante de l'échantillon, plus de la moitié des jeunes mères affirment que leurs parents représentent la maternité comme le symbole de la fin des études de la fille. Pour les autres, leurs parents la représentent comme le moment où ils doivent passer le relais à un autre, c'est-à-dire l'auteur de la grossesse.

Dans les deux cas, la décision de retourner à l'école est confiée à la fille et à son partenaire. Ainsi, les positions sociales et niveaux de connaissance des parents influencent énormément les représentations que ceux-ci font de la maternité des élèves.

Malgré cette représentation dichotomique, l'état des élèves enceintes semble ressusciter les raisonnements et réactions pessimistes dans l'environnement des jeunes filles élèves, déjà à l'annonce de la grossesse.

## **2. Etat des élèves enceintes et réactions sociales**

Il convient de rappeler que dans l'échantillon d'étude, 2% des élèves mères ont contracté la grossesse à l'école primaire, 94% dans le secondaire et 4% dans le supérieur.

En outre, 96% de ces filles se sont réclamées de la tranche d'âge 15-18 ans au moment où elles contractaient la grossesse. Cette tranche d'âge correspond à la période désignée dans les sociétés traditionnelles comme propice à l'engagement des adolescentes dans le mariage. Cela provoque des réactions controversées tant chez les parents, chez les formateurs que chez les condisciples des filles.

A propos des réactions parentales, 79% des jeunes mères ont été victimes de la réprobation de leurs parents géniteurs ou tuteurs. Cette attitude se manifeste de deux manières différentes. D'une part, elles sont répudiées (38%) et d'autre part, elles sont soumises à la réalité du mariage (13%).

Au niveau de la répudiation, la raison qui prévaut dans la majorité des cas est l'assimilation par certains parents, de la situation de grossesse à l'échec de leur volonté d'assurer un avenir meilleur à la fille. C'est également pour d'autres une honte de n'avoir pas évité le sort de femme au ménage à leur fille. Ainsi, sous le choc de cette désillusion, la première réaction n'est que cet acte de renvoi. Néanmoins, le temps de

colère passé, beaucoup de parents réintègrent les filles en question, mais sans toujours leur apporter la solution de la réintégration idoine.

Au sujet de la soumission au mariage, l'acte des parents ayant agi dans ce sens s'explique par le fait que pour eux, la conséquence logique de la grossesse est le mariage. Celle-ci est considérée traditionnellement comme la destinée de la femme. Dès lors pour ces parents, la grossesse se présente comme l'expression de l'échec scolaire auquel l'on doit palier par l'occasion du mariage de la jeune mère. Pour 20% de l'échantillon, les parents ont été intransigeants sur la question de leur retour à l'école. Celles-ci ont dû se résoudre à l'union avec l'auteur de la grossesse ou d'un autre homme.

Concernant les réactions des formateurs à l'égard des jeunes filles enceintes, (70%) des jeunes mères prétendent avoir souffert de l'indifférence des enseignants. En effet, elles l'ont ressenti par les sanctions systématiques en cas de nonchalance, de retard et d'absence. Cette attitude est doublée de propos antipathiques caractérisés par des récriminations publiques et l'attribution de notes arbitraires. Ce genre de propos a été tenu par 10% de l'échantillon. La conséquence de ce déficit de soutien reste inéluctablement l'éjection du système malgré la bonne volonté de la fille.

Le troisième type de réaction qui désoriente les élèves enceintes émane de leurs condisciples. Elles sont stigmatisées par ceux-ci. En effet, 20% de l'échantillon ont affirmé avoir abandonné l'école parce qu'elles ne supportaient plus les moqueries de leurs camarades et les regards curieux des autres élèves de l'établissement.

En définitive, toutes ces réactions ont pour corollaires la réintégration d'un nombre approximatif de filles au système éducatif et le constat d'un accroissement de l'abandon. Aussi convient-il de mettre l'accent sur les problèmes de communication qui président à la prise de ces décisions.

### **3. Place des problèmes de communication dans la prise de décision des élèves mères**

L'analyse des problèmes de communication réside dans l'élucidation des intrigues qui entourent la décision de réintégration au système scolaire par l'élève mère ou celle d'abandon des bancs.

Au niveau de la réintégration au système scolaire, la cohorte de jeunes mères ayant bénéficié de cette disposition évoque les concours de différents réseaux d'information. Il s'agit respectivement du réseau médical, du réseau scolaire et du réseau familial.

Avant tout, il convient de mentionner que seulement 6% de la cohorte ont affirmé n'avoir pas eu de difficulté ni avec la grossesse, ni au moment de la réintégration à l'école. Elles ont attribué cette situation au fait qu'elles ont su garder leur grossesse dans la discrétion et que leur accouchement est intervenu pendant les vacances.

Quant à 52% de cette cohorte, elles affirment avoir obtenu le certificat médical à partir de la sollicitation de cette pièce par l'établissement, la sensibilisation des parents au fait que l'obtention de cette pièce peut préserver la place à l'école et par l'action d'interpellation des médico-scolaires.

Pour 27,2% de la même cohorte, la réintégration est attribuée à la communication intercommunautaire. Celle-ci se caractérise par des négociations entre les parents de l'auteur de la grossesse et ceux de la fille pour aplanir les divergences et maintenir cette dernière dans le système éducatif. Cette communication ne se limite pas seulement aux parents géniteurs. Mais elle implique les oncles, les tantes, et les grands parents qui en sont les acteurs principaux. C'est en effet l'ensemble de ces personnes qui juge, qui fixe les amendes et effectue les cérémonies de réparation. Après quoi, ils perçoivent de l'auteur de la grossesse et de ses parents, la valeur en numéraire, pagne, animal domestique et/ou en engagement à faire poursuivre les études à la fille.

Par conséquent, les parents de la fille ou ceux de son partenaire entretiennent la grossesse et s'occupent du nouveau-né pour permettre le retour de la mère sur les bancs de l'école. Dans ce groupe de mères ayant bénéficié d'une telle communication, 58% des enfants ont été récupérés par les parents de la génitrice, 28% par les parents du géniteur, et 14% par les deux partenaires. La situation de la garde des enfants par les deux géniteurs s'explique généralement par une position plus ou moins stable de l'homme. Cette stabilité s'explique par un emploi salarié, une activité libérale ou une bourse d'étude.

Avec 15,8% de la cohorte des jeunes mères ayant réintégré le système scolaire, aucun procédé de négociation n'a été envisagé par les parents ni avec l'école, ni avec les services de santé scolaire et

universitaire, encore moins avec l'auteur de la grossesse et ses parents, pour une réintégration au système scolaire. Ceux-ci se sont résolus à payer les frais de scolarité de la fille dans des établissements privés. Cette absence de négociation a été liée pour la plupart d'entre elles à un faible rendement synonyme de renvoi. Par moment, d'autres filles l'ont expliqué par le fait que les parents ne voulant pas de l'auteur de la grossesse, ils ont préféré ne pas créer de nouvelles conditions de rapprochement qui vont certainement encourager leur fille à continuer les relations avec ce dernier.

Au niveau de la cohorte des jeunes mères ayant abandonné l'école, les raisons évoquées posent naturellement des problèmes de communication. Il s'agit de la communication par rapport à la dispense, au certificat médical et à la stigmatisation.

La dispense est un document médical qui autorise l'élève à ne pas faire une matière et par conséquent à ne pas être évalué dans celle-ci. Dans l'enseignement secondaire, la matière concernée par ce document est l'EPS<sup>9</sup>. Dans le cadre des investigations, 32% des mères ayant abandonné l'école n'ont pu fournir ni une dispense à l'EPS, ni un justificatif d'absence. En effet, elles affirment n'avoir pas été informées à temps pour solliciter la dispense. Dès lors, cette situation a contribué pour la plupart des cas, à l'obtention d'une moyenne inférieure à celle nécessaire au redoublement.

S'agissant du certificat médical de grossesse et d'accouchement, celui-ci donne droit à un congé de maternité. Les résultats de l'étude montrent que 36% des jeunes mères concernées par l'abandon n'ont pu l'obtenir. Cela, parce qu'elles n'ont pas eu la possibilité d'en connaître les avantages à partir de l'information scolaire et médicale. Cependant, elles affirment que les informations sur le coût élevé de ce document les ont conduites à la résignation. Il ressort de leur propos que ces informations émanent d'amies qui ont déjà enfanté et des personnes à qui elles ont dû se confier par la force des choses.

Quant au dernier groupe de jeunes mères (32% de la cohorte), elles prétendent avoir abandonné l'école par ignorance. Ainsi, le problème de communication reste au cœur de la prise en charge de la maternité des jeunes filles scolarisées. Cette communication incombe d'après les résultats des investigations aux encadreurs, aux agents de santé, et aux communautés dont les actions synergiques ont pu aboutir à la réintégration des filles au système éducatif.



## Conclusion

Cette revue des problèmes de prise en charge des jeunes mères scolarisées permet de comprendre qu'il s'agit de mères particulières. Vouloir les traiter comme des adultes ou les marginaliser en guise de punition semble donc suicidaire pour ces filles et leurs enfants. Aussi convient-il d'accompagner la grossesse lorsqu'elle survient et de créer un environnement favorable à la réintégration de la fille au système scolaire, si elle le souhaite. Cela, à travers la mise en place d'une stratégie de communication assidue autour des dispositions de prise en charge existantes.

Au niveau de l'accompagnement de la grossesse, il s'agit de renforcer les prises en charge psychologique, médicale et sociale existante dans les médico-scolaires. Il faut également multiplier les services à cet effet et étendre cette prise en charge aux formations sanitaires urbaines en les pourvoyant en psychologues et assistants sociaux commis à cette tâche. Il s'agit en clair d'être prompt à dédramatiser la grossesse des élèves en leur montrant les conduites à tenir.

Dans le cadre scolaire, les cours d'ECM<sup>10</sup> doivent mettre l'accent à la fois sur la prévention et les conduites à tenir en cas d'avènement du phénomène. Par ailleurs, les associations d'élèves à caractère religieux et les clubs de santé doivent être mises à contribution en les amenant à sensibiliser leurs pairs. Toutes ces initiatives doivent veiller à faire disparaître le poids du stress pendant les premiers mois de la grossesse quand celle-ci n'est pas encore découverte par l'entourage.

Pour minimiser les risques d'avortement et de suicide chez les élèves enceintes expulsées par les parents, il convient de développer en partenariat avec des ONG des centres d'accueil. Elles pourraient y résider le temps pour les encadreurs des centres de convaincre les parents à revenir sur leur décision ou à mener les démarches de réparation communautaire. Une telle démarche pourrait éviter les frustrations de part et d'autre.

A propos de la création d'un environnement favorable à la réintégration de la fille au système scolaire, il convient de développer en

Côte d'Ivoire des programmes spécifiques aux mères adolescentes à l'instar de nombreux pays occidentaux<sup>11</sup>. En effet, ayant pris conscience de l'incapacité à éradiquer la maternité des adolescentes par les IVG, ces pays s'évertuent à adapter l'école à cette situation.

Par exemple au Canada, il y a l'école pour raccrocheuse et l'école secondaire pour fille où la condition d'admission est la grossesse (Belanger, 2000). En France, des maisons de suivi dans le cadre d'un placement familial de l'enfant en vue de la reprise de la scolarité de la fille en cas d'absence d'un entourage culturel, affectif ou social adéquat sont développées (Faucher, 2002).

Il convient pour la Côte d'Ivoire, d'imiter de telles initiatives qui permettraient d'éviter la déchéance immédiate aux filles. Elles permettraient également aux parents de revenir à de meilleurs sentiments par la sensibilisation ou l'usure du temps. De cette manière, le maintien de la fille à l'école pendant la grossesse et sa réintégration au système scolaire après l'accouchement deviendrait une assurance.

En définitive, la santé de la jeune mère élève ne réside pas seulement dans le bien-être physique de celle-ci. Mais, il est également déterminé par le maintien de la fille à l'école avec des conditions de vie et de travail telles que présentées par les résultats obtenus.

### Références bibliographiques

- Anoh A., *Santé de la reproduction et politique de développement en Côte d'Ivoire*, MESRS, ENSEA, IRD, Abidjan, 1999, pp. 1-13.
- Belanger F., La conciliation de la maternité et des études à l'adolescence: des services scolaires adaptés. In VIE PEDAGOGIQUE, n° 115, 2000, pp. 52-53, [[http://www.mels.gov.qc.ca/sections/ConditionFeminine/PDF/mat\\_etude.pdf](http://www.mels.gov.qc.ca/sections/ConditionFeminine/PDF/mat_etude.pdf)], consulté le 10 April 2008.
- Deschamps J.-P., « Mères adolescentes, parents adolescents », in *Parents au singulier*, Série autrement, série mutations, n°134, 1993, pp190-203.
- Desgrees Du Lou, A. et Guillaume, A., *Contraception et l'ou avortement ? une étude auprès des formations sanitaires d'Abidjan*, Abidjan, MESRS, ENSEA, IRD, 1999, pp. 11-16.
- Faucher P., *Maternité à l'adolescence*, 2002, [<http://www.ancic.ass.fr/materniteadolescente.php>], consulté le 29 octobre 2008.
- Faucher P., Dappe S. et Madelenat P., "Maternity in adolescence: obstetrical analysis and review of the influence of cultural, socioeconomic and psychological factors" in *Retrospective Study of 62 Cases*, Gynecol obstet fert, 30 (12), pp. 944-52.
- Hugon A., 2005. « L'historiographe de la maternité en Afrique subsaharienne », in *Clio*, numéro 21-2005, Maternités, [[clio.revues.org/index1466.html](http://clio.revues.org/index1466.html)], consulté le 24 Mars 2009.
- INS, *Recensement Général de la Population et de l'Habitation-1998*, Abidjan, INS, 2001, pp.

116-124.

*Recensement Général de la Population et de l'Habitation-1998*, Abidjan, INS, 2002.

Lemare P., « Grossesse et maternité à l'adolescence. Entre mère et enfant à la fois », in *Revue de l'Infirmière*, Sept (30), 1997, pp. 54-57.

Meyrick J., "Repeat use of contraceptive crisis services among adolescent women", in *Journal of Family Planning and Reproductive Health Care*, Jan 27(1), 2001, pp. 33-36.

ONU, « Convention relative aux droits des enfants », in *Plate-forme d'Action de Beijing*, 1993, [ <http://www.famafrique.org>], consulté le 20 Mars 2009.

Ouedraogo, C. et Pictet, G., *Avortement et pilule: mode de régulation de la fécondité*, Abidjan, MESRS, ENSEA, IRD, 1999.

PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, Paris, Economica, 1998.

POPULI, *New campaign targets adolescent pregnancy*, Apr; 28 (1) 2001.

ROCARE, *Scolarisation de la jeune fille en Afrique de l'Ouest et du Centre: statistiques pour la région et étude de cas de la Côte d'Ivoire*, 2002, [ [http://www.rocaredu.umontreal.ca/rocaredu/scol\\_fille\\_rocare\\_ungei2html](http://www.rocaredu.umontreal.ca/rocaredu/scol_fille_rocare_ungei2html)], consulté le 29 octobre 2008.

Tape G. et Bih E., *Etude sur les opportunités et les freins à la bonne performance des filles*, Abidjan, ROCARE, 1996.

Tchetche O. M., *Grossesse précoce et santé du couple mère adolescente-enfant à Abidjan (Côte d'Ivoire) : pour une approche stratégique de protection*, Thèse de Doctorat nouveau régime, Université de Bouaké, 2006.

« Déterminants sociaux de la grossesse précoce dans les quartiers populaires d'Abidjan (Côte d'Ivoire) », in *Repère*, Vol 1, 2007, Abidjan, 2007, pp. 111-123.

Uzan M., *Rapport sur la prévention et la prise en charge des grossesses des adolescentes*, 2002, [ [http://www.sante.gouv.fr/html/actu/gross\\_ado](http://www.sante.gouv.fr/html/actu/gross_ado)], consulté le 29 Octobre 2008.

Vimard P., *Transition Démographique et famille : des théories de la modernisation aux modèles de crise*, Paris, ORSTOM, 1997.

Whitehead E., "Teenage pregnancy: on the road to social death", in *International Journal of Nursing Studies*, (38) (ER4), 2001, pp. 437-446.

Wolfson A., *Les réformateurs de l'aide sociale*, in *LA SOCIETE AMERICAINE, Revue électronique de l'USIA*, 1997, [ <http://www.usinfo.state.gov/journals/itsv/0197/ij/sf/frandam.html>], consulté le 10 Avril 2008.

## Notes

1- Recensement Général de la Population et de l'Habitation.

2- La maternité dont il s'agit est celle des apprenantes des lycées, collèges, grandes écoles et Universités ayant fait l'expérience de la grossesse précoce (entre 12 et 18 ans) pendant la scolarité.

3- Consultation Périnatale.

4- Interruption volontaire de Grossesse.

5- Le partenariat sexuel asymétrique est un concept qui désigne les relations sexuelles avec des partenaires plus âgés, financièrement mieux lotis, ayant pour la plupart une vie maritale, et dont le rôle est de subvenir aux besoins élémentaires de l'adolescente.

- 6- L'étude a considéré deux strates de 50 jeunes mères chacune. Il s'agit de la strate des jeunes mères à l'école (Etablissements secondaires, grandes écoles, Universités) et celles des jeunes mères hors école (ménagères, commerçantes, oisives, etc.) au moment de l'enquête.
- 7- Les investigations se sont déroulées sur les sites des résidences universitaires (Abobo1 et 2, campus 2000 à Cocody) ; dans les quartiers précaires à proximité des quartiers résidentiels (Gobelet et M'pouto à Cocody) ; et dans les quartiers dortoirs (SICOGI, SOGEFIA, SELMER) dans les communes de Koumassi, Abobo et Yopougon.
- 8- La convention relative aux droits des enfants dispose en son article 277, alinéa1, qu'il faut mettre en place un cadre scolaire organisé de telle façon que les jeunes filles mariées, enceintes ou mères puissent fréquenter l'école sans aucun obstacle, en mettant notamment à leur disposition le cas échéant des crèches, et des garderies abordables et faciles d'accès et en assurant une éducation parentale pour encourager celles qui doivent s'occuper de leur enfants ou de frères et sœurs durant leur scolarité à reprendre ou à poursuivre leurs études et à les mener à leur terme.
- 9- Education Physique et Sportive.
- 10- Education Civique et Morale
- 11- Il s'agit des cas du Canada et des Etats Unies (CF. Belanger, F., 2000), puis celui de la France (Faucher, 2002).

**Abstract:** *In a context of more adolescent girls' participation in motherhood, it's opportune to have a share in the schooling girls' pregnancy. The study concerning engagement of this target in Côte d'Ivoire shows a problem of communication in the family commonalty, the school and medical areas, for the best reintegration to the educative system. The consequences of this situation are the desertion of the school by the girls with the reason of certificate of dispensation and absence (32%), with the problem of medical certificate (36%) and the ignorance (32%) To increase the level of reintegration, it's necessary to make the three components co-operate and also increase the sensitization by the Non government organisations and promote the classes adapted to the young schooling girl's situation.*

**Key words:** *motherhood, schooling girls, pregnancy, communication, reintegration, abandon.*